

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU SEANCE DU
MARDI 1 AVRIL 2025**

L'an 2025, le 01 avril à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER, Le Maire.

Présents : Valérie PAYELLE, Thierry CHARPENTIER, Vanessa NOIZET, Didier PETIT, Claire PHILIPPOT, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER, Jean-Luc ROUSSINET, Frédéric DEFOSSÉ, Jean-Guy PONSIN.

Absents : Madame Sabine HUGUET.

Excusés :

Pouvoirs : Maud DEMIÈRE pouvoir à Jean-Luc ROUSSINET, Franck MODE pouvoir à Jean-Guy PONSIN, Ludovic JANNETTA pouvoir à Valérie PAYELLE, Aurélie RODEZ pouvoir à Didier PETIT.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa NOIZET

Monsieur Franck MODE est arrivé au cours de la séance.

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Passant à l'ordre du jour

COMPTE DE GESTION 2024 LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF LES TERRES JAUNES

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur ROUSSINET Jean Luc, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme COUTIER Nathalie, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024		-17.63	0.00
	Résultats antérieurs reportés	17.63	0.00	
			0.00	0.00
	Résultat à affecter			0.00
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2024		411.08	412.75
	Solde antérieur reporté	1.67		0.00
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		19.30	393.45	412.75

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

BP 2025 LES TERRES JAUNES

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de voter le budget des terres jaunes 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses 412.75

Recettes 412.75

COMPTE DE GESTION 2024 ZONE ARTISANALE

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2024 ZONE ARTISANALE Dressé par Mr Dominique MARI et Mr Eric LETONDAL Receveurs

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE ARTISANALE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUSSINET Jean Luc délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme COUTIER Nathalie, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	3 107.70	99 000.38	95 892.68
	Résultats antérieurs reportés	-60 808.08	0.00	35 084.60
	0		0.00	0.00
	0			
	Résultat à affecter			35 084.60
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2023	0.00	0.00	0.00
	Solde antérieur reporté	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31 décembre 24	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		-57700.38	99 000.38	35 084.60

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RÉSULTAT BP ZONE ARTISANALE

	RESULTAT 2023	VIREMENT SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2024
INVEST	- €					- €
FONCT	- 60 808.08 €		95 892.68 €		0	35 084.60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	35 084.60 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
solde d'exécution cumulé d'investissement ligne 001 (excédent)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	35 084.60 €
Total affecté au c/ 1068 :	
solde d'exécution cumulé d'investissement ligne 001 (excédent)	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BP ZONE ARTISANALE 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget primitif 2025 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	347 465.38	347 465.38
INVESTISSEMENT	243 380.78	243 380.78

COMPTE DE GESTION CELLULES COMMERCIALES 2024

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2024 CELLULES COMMERCIALES Dressé par Mr Dominique MARI et Mr Eric LETONDAL receveurs

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 CELLULES COMMERCIALES

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur ROUSSINET Jean Luc, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme COUTIER Nathalie, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	189.74	15 411.94	15 222.20
	Résultats antérieurs reportés	0.00	0.00	0.00
	0	27 972.15	0.00	43 194.35
	0			
	Résultat à affecter			40 203.95
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2024	0.00	2 990.40	2 990.40
	Solde antérieur reporté	-2990.40	0.00	
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		25171.49	18402.34	40 203.95

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET CELLULES COMMERCIALES

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 CELLULES COMMERCIALES

Le conseil municipal,

	RESULTAT 2023	résultat 0	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2024
INVEST	- 2 990.40 €		2 990.40 €	0.00 - €	0	2 990.40 €
FONCT	27 972.15 €	- €	15 222.20 €		0	15 222.20 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	40 203.95
€	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu	-
€	
au BP (c/1068)	-
€	
Solde disponible affecté comme suit :	
solde d'exécution cumulé d'investissement ligne 001 (excédent)	40 203.95
€	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	
solde d'exécution cumulé d'investissement ligne 001 (déficit)	-
€	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE BUDGET 2025 CELLULES COMMERCIALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget primitif 2025 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	63 249.95	63 249.95
INVESTISSEMENT	8000	8000

COMPTE DE GESTION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2024

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2024 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES Dressé par Mr Dominique MARI et Mr Eric LETONDAL receveurs

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur ROUSSINET Jean Luc, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme COUTIER Nathalie, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	10 595.22	21 810.74	11 215.52
	Résultats antérieurs reportés	-896.47	0.00	10319.05
	0		0.00	
	0			
	Résultat à affecter			10 319.05
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2024	21 434.55	39 304.86	17 870.31
	Solde antérieur reporté	0.00	8038.55	25908.86
Restes à réaliser au 31 décembre 24	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		31133.30	69154.15	10319.05

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal,

	RESULTAT 2023	resultat CCAS	RESULTAT DE L EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2024
INVEST	8 038.55 €		17 870.31 €	0.00 - €	0	25 908.86 €
FONCT	- 896.47 €	- €	11 215.52 €		0	10 319.05 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération ,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	10 319.05 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€ - € -
Solde disponible affecté comme suit :	
solde d'exécution cumulé d'investissement ligne 001 (exedent)	10 319.05
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
Total affecté au c/ 1068 :	25 908.86
solde d'exécution cumulé d'investissement ligne 001 (deficit)	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET PRIMITIF PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le Budget primitif 2025 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	29 301.18 €	29301.18€
INVESTISSEMENT	51117.42€	51117.42€

COMPTE DE GESTION 2024 LOTISSEMENT DE ISSE

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 LOTISSEMENT DE ISSE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROUSSINET Jean Luc, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dresse par Mme Coutier , Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ci-dessous

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	0.00	0.00	0.00
	Résultats antérieurs reportés	0.00	203.76	203.76
			0.00	0.00
	Résultat à affecter			
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2024		0.00	0.00
	Solde antérieur reporté	0.00	741.19	741.19
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		0.00	944.95	944.95

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RÉSULTAT LOTISSEMENT DE ISSE

Le conseil
municipal,

	RESULTAT 2023	VIREMENT SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2024
INVEST	741.19 €					741.19 €
FONCT	203.76 €				0	203.76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	€	203.76
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€	-
Solde disponible affecté comme suit :		
solde d'exécution cumulé d'investissement ligne 001 (exedent)		203.76
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€	
Total affecté au c/ 1068 :		
solde d'exécution cumulé d'investissement ligne 001 (exedent)	€	741.19
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

